



Région Autonome Vallée d'Aoste
Regione Autonoma Valle d'Aosta

Présidence de la Région
Presidenza della Regione

Département du personnel et de l'organisation
Dipartimento personale e organizzazione

Direction du développement organisationnel
Direzione sviluppo organizzativo

Bureau des concours
Ufficio concorsi

**ÉPREUVES DE VÉRIFICATION
DE LA CONNAISSANCE DE LA
LANGUE FRANÇAISE
AU SENS DE L'ART. 7
DU RÈGLEMENT RÉGIONAL
N. 6/1996**

Document rédigé par:
Giovanna Ebe BENECH
Maria Pia BONIN
Emilia CAMPOBASSI
Silvana PIROZZI
Cinzia SCIACQUA

Avec le concours technique et logistique de l'I.R.R.E. – Vallée d'Aoste, le support scientifique de Marisa CAVALLI de l'I.R.R.E., la supervision scientifique d'Anne Marie RAGOT de l'I.U.F.M. de Versailles et la consultation de Giovanna CHICCHIARELLI pour ce qui concerne les cas où les candidats sont dispensés des épreuves.

SOMMAIRE

CATÉGORIE A / CATÉGORIE B – position B1	page 3
Épreuve orale.....	page 3
Évaluation globale	page 4
CATÉGORIE B - positions B2-B3	page 5
Épreuve écrite.....	page 5
Épreuve orale.....	page 9
Évaluation globale	page 13
CATÉGORIE C - positions C1-C2	page 14
Épreuve écrite.....	page 14
Épreuve orale.....	page 19
Évaluation globale	page 23
CATÉGORIE D et catégorie unique de direction	page 24
Épreuve écrite.....	page 24
Épreuve orale.....	page 27
Évaluation globale	page 32
SUJETS D'EXAMEN	page 33
TYPE D'ÉPREUVE – TABLEAU RÉCAPITULATIF	page 35
CAS OÙ LES CANDIDATS SONT DISPENSÉS DES ÉPREUVES	page 36

CATÉGORIE A / CATÉGORIE B – position B1

TYPOLOGIE DE L'ÉPREUVE

1. ÉPREUVE ORALE (10 minutes)

Elle se compose d'une seule phase: compréhension et production orales.

1.1 COMPRÉHENSION ET PRODUCTION ORALES (10 minutes)

1.1.1 Nature de l'épreuve

Production orale testée par:

- une présentation personnelle;
- un exposé sur un sujet.

Compréhension et production orales testées par:

- une interaction avec l'examineur;
- un jeu de rôle.

1.1.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à:

- se présenter;
- exposer un sujet et répondre aux demandes d'informations supplémentaires;
- interagir et dialoguer avec l'examineur en assumant un rôle prédéfini.

1.1.3 Nature du support

- Thème concernant la vie quotidienne ou professionnelle au choix du candidat.
- Situation choisie par le candidat (sous la forme d'images, suite d'images, situations prédéfinies) parmi les trois possibilités proposées par le jury.

1.1.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Après la présentation personnelle, le candidat dispose de 2 minutes pour exposer le sujet.
- Un entretien (questions/réponses) mené par l'examineur permet ensuite au candidat de répondre aux questions (de 3 à 5) d'approfondissement du sujet abordé.
- Enfin, le jeu de rôle, à partir d'une situation choisie par le candidat, permet aux deux interlocuteurs (candidat/examineur) d'interagir et de dialoguer en assumant un rôle prédéfini.

1.1.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

L'épreuve est évaluée sur 10 points. Le seuil de réussite correspond à 60% des susdits points (6 points). Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la compréhension et la production orales	Description	Répartition des points
	Capacité du candidat à:	
1. <i>Qualité de la présentation</i>	- se présenter en employant les formes habituelles de la présentation.	0,50
2. <i>Organisation et cohérence de l'exposé</i>	- présenter le sujet choisi et le développer sous différents aspects; - construire un discours cohérent et logique.	2,50
3. <i>Compréhension des questions posées par l'examineur et pertinence des réponses</i>	- répondre directement aux questions ou, si besoin, demander de l'aide à l'examineur; - fournir des réponses pertinentes; - prendre la parole de façon cohérente avec le rôle choisi.	3,00
4. <i>Variété du lexique dans l'exposé</i>	- développer son sujet avec des mots justes et précis.	1,50
5. <i>Adéquation des stratégies communicatives dans le jeu de rôle</i>	- mobiliser rapidement ses stratégies communicatives (actes de parole, tels que: interpellier, demander et donner un conseil/un service, contredire, défendre, protester, etc.) en fonction du rôle choisi.	1,50
6. <i>Correction</i>	- s'exprimer avec des énoncés corrects du point de vue de la langue orale et adaptés à la situation de communication orale. <i>Attention! On n'attend pas du candidat qu'il réalise à l'oral de la langue écrite, mais qu'il sache s'adapter à la situation de communication.</i>	1,00

2. ÉVALUATION GLOBALE

Le candidat est reçu à l'épreuve s'il obtient une note égale ou supérieure à 6 points sur 10.

CATÉGORIE B - positions B2 - B3

TYPLOGIE DE L'ÉPREUVE

1. ÉPREUVE ÉCRITE (1 heure 35 minutes)

Elle se compose de deux phases: compréhension et production.

1.1 COMPRÉHENSION ÉCRITE (35 minutes)

1.1.1 Nature de l'épreuve

Compréhension de texte testée par des questions du type:

- vrai/faux;
- choix multiple (3 options);
- classement;
- texte à trous;
- appariement;
- complètement de tableau.

Attention! Le test prévoit au moins 3 catégories de questions indiquées ci-dessus.

1.1.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à comprendre un texte: compréhension globale et analytique.

1.1.3 Nature du support

Un texte d'un nombre de 350/400 mots, tiré de revues ou quotidiens concernant des sujets de large diffusion, présentant un lexique et une structure textuelle et syntaxique simples.

1.1.4 Nombre et nature des questions

Les questions sont au nombre de 12 et portent sur:

- l'identification des aspects généraux du texte;
- la reconnaissance d'informations précises présentes dans le texte et non reformulées dans les questions;
- le repérage d'informations précises présentes dans le texte et reformulées dans les questions;
- l'identification de la compatibilité logique avec le texte d'une affirmation ou d'une hypothèse ou d'une conclusion ou d'une idée non explicitement présentes dans le texte;
- la mise en relation d'informations contenues dans le texte.

Attention! Dans le test seront signalées:

- la nature de chaque groupe de questions;
- les questions qui prévoient plusieurs réponses.

1.1.5 Nombre des réponses

Les réponses sont au nombre de 20 et sont réparties sur les 12 questions prévues.

1.1.6 Conditions de déroulement de l'épreuve

Pendant l'épreuve le candidat ne peut pas consulter le dictionnaire.

1.1.7 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **compréhension écrite** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 70% des réponses exactes données.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Critères pour la compréhension écrite <i>(ils sont représentés par la nature des 12 questions, voir 1.1.4)</i>	Description
Nombre de réponses exactes données	Capacité du candidat à: <ul style="list-style-type: none">- saisir des aspects généraux du texte;- extraire des informations du texte;- identifier des idées du texte à travers des reformulations;- prendre en compte la logique du texte;- mettre en relation des informations contenues dans le texte.

Tableau de répartition des points

Réponses correctes	Pourcentage	Note positive	Note négative
0	0		0
1	5		0,21
2	10		0,43
3	15		0,64
4	20		0,86
5	25		1,07
6	30		1,29
7	35		1,50
8	40		1,71
9	45		1,93
10	50		2,14
11	55		2,36
12	60		2,57
13	65		2,79
14	70	3,00	
15	75	3,33	
16	80	3,67	
17	85	4,00	

18	90	4,33	
19	95	4,67	
20	100	5,00	

1.2 PRODUCTION ÉCRITE (1 heure)

1.2.1 Nature de l'épreuve

Rédaction d'un texte narratif, régulier ou descriptif, éventuellement sous forme épistolaire, d'un nombre de mots compris entre 120/170, à partir d'un support donné.

1.2.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à :

- produire un texte pertinent par rapport au plan d'écriture proposé;
- organiser ses idées de façon logique et cohérente: continuité textuelle et correction syntaxique;
- utiliser correctement les structures lexicales propres au genre textuel proposé.

1.2.3 Nature du support

Document iconographique (images, bandes dessinées, ...) proposé par le jury et accompagné d'un plan d'écriture.

1.2.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le candidat doit **impérativement** indiquer, toutes les deux lignes, le nombre de mots employés.
- Il peut utiliser un dictionnaire monolingue et/ou bilingue, ou les deux.

1.2.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **production écrite** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 60% des points prévus pour cette épreuve.

***Attention!** Deux pénalités peuvent être appliquées: l'une, de 0,5 points, pour le non-respect de la marge de tolérance prévue (cf. 1.2.1); l'autre, de 0,5 points, pour l'absence de l'indication du nombre de mots utilisés toutes les deux lignes (cf. 1.2.4).*

Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la production écrite	Description	Répartition des points
1. Pertinence	Capacité du candidat à : - traiter le sujet proposé; - respecter le genre textuel imposé; - construire un texte simple à partir d'une série d'éléments fournis.	1,50
2. Cohérence textuelle	- écrire un texte articulé, c'est-à-dire utiliser les formes langagières simples qui assurent la continuité d'un texte: pronoms personnels, adjectifs démonstratifs, connecteurs de temps, de cause, de but, etc.	1,50
3. Correction	- produire des phrases simples, sans erreurs syntaxiques ni morphosyntaxiques pouvant entraîner des malentendus.	1,00
4. Étendue du vocabulaire	- utiliser les mots justes dans les divers éléments du lexique (noms, adjectifs, verbes et éventuellement adverbes) pour décrire une situation, raconter un événement, donner des conseils, etc.	1,00

1.3 Évaluation de l'épreuve écrite

La **note finale de l'épreuve écrite**, exprimée sur 10 points, est donnée par la somme des points obtenus dans la compréhension (*cf.* 1.1) et la production (*cf.* 1.2).

Le candidat est admis à l'épreuve orale s'il obtient une note égale ou supérieure à 6 points.

2. ÉPREUVE ORALE (30 minutes)

Elle se compose de deux phases: compréhension et production.

2.1 COMPRÉHENSION ORALE (20 minutes)

2.1.1 Nature de l'épreuve

Compréhension de texte testée par des questions du type:

- vrai/faux;
- choix multiple (3 options);
- texte à trous.

Attention! Le test prévoit les 3 catégories de questions indiquées ci-dessus.

2.1.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à comprendre un texte: compréhension globale et analytique.

2.1.3 Nature du support

Un document, enregistré sur cassette ou sur support vidéo, de la durée de 1min30 - 2min environ (ou comportant entre 200/250 mots)

Ce document peut être:

- un dialogue;
- une interview;
- un sondage d'opinion;
- un récit/faits divers;
- un règlement;
-

Attention! La lecture du document par l'examineur doit être limitée aux situations de concours où les conditions techniques nécessaires à une bonne écoute ne peuvent pas être assurées (supports techniques inadéquats, problèmes acoustiques,...).

2.1.4 Nombre et nature des questions

Les questions, au nombre de 10, portent sur:

- l'identification des aspects généraux du texte;
- la reconnaissance d'informations précises contenues dans le texte, reformulées dans les questions et présentées dans leur ordre d'apparition dans le document.

Attention! Dans le test seront signalées:

- la nature de chaque groupe de questions;
- les questions qui prévoient plusieurs réponses.

2.1.5 Nombre des réponses

Les réponses sont au nombre de 20 et sont réparties sur les 10 questions prévues.

2.1.6 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le test est distribué aux candidats avant l'écoute.
- Ils disposent de 3 minutes environ pour en prendre connaissance.
- Nombre d'écoutes prévues: deux.
- Pendant l'écoute, les candidats peuvent prendre des notes sur une feuille qui leur est distribuée à cet effet.

Attention! - Cette feuille doit **impérativement** être remise, à la fin de l'épreuve, en même temps que le test, mais **séparément**.

- Pendant l'épreuve le candidat ne peut pas consulter le dictionnaire.

2.1.7 Évaluation: critères et répartition des points

La **compréhension orale** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 70% des points prévus pour cette épreuve.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Critères pour la compréhension orale <i>(ils sont représentés par la nature des 10 questions, voir 2.1.4)</i>	Description
Nombre de réponses exactes données	Capacité du candidat à: - saisir des aspects généraux du texte; - identifier des idées du texte à travers des reformulations.

Tableau de répartition des points

Réponses correctes	Pourcentage	Note positive	Note négative
0	0		0
1	5		0,21
2	10		0,43
3	15		0,64
4	20		0,86
5	25		1,07
6	30		1,29
7	35		1,50
8	40		1,71
9	45		1,93
10	50		2,14
11	55		2,36
12	60		2,57
13	65		2,79
14	70	3,00	
15	75	3,33	
16	80	3,67	
17	85	4,00	
18	90	4,33	
19	95	4,67	
20	100	5,00	

2.2 *PRODUCTION ORALE (10 minutes)*

2.2.1 Nature de l'épreuve

Exposé suivi d'un bref dialogue/entretien avec l'examineur sur un sujet d'actualité ou de grande diffusion, choisi par le candidat parmi trois documents proposés par le jury.

2.2.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à:

- s'appuyer sur le support proposé pour organiser son discours;
- utiliser une syntaxe orale convenable et un lexique aussi précis que possible;
- participer de façon active à une conversation.

2.2.3 Nature du support

Des documents présentés sous la forme d'un énoncé accompagné d'une image ou d'une suite d'images. Les thèmes portent sur la vie quotidienne, sociale ou professionnelle.

2.2.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le candidat dispose de 5 minutes, après le choix du document, pour préparer son exposé.
- Il doit produire une description ou un récit, exprimer son point de vue, sans pour autant argumenter, et dialoguer avec l'examineur dans le but d'approfondir quelques aspects du thème choisi.
- L'exposé et l'entretien dureront 5 minutes environ.
- Pendant son exposé le candidat ne sera interrompu par l'examineur ni pour des corrections sur la forme ni pour des jugements de valeur sur le contenu.

2.2.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **production orale** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 60% des points prévus pour cette épreuve.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la production orale	Description	Répartition des points
1. Pertinence	Capacité du candidat à: - s'appuyer sur le document proposé; - respecter la forme de l'exposé.	1,50
2. Cohérence dans le dialogue	- écouter son interlocuteur et utiliser les ressources langagières de la situation de conversation (reprendre ce que propose l'interlocuteur pour le développer, l'approfondir, donner des exemples, les discuter ou, encore, pour s'y opposer en proposant d'autres idées et en les justifiant) ; - comprendre les questions qui lui sont posées et y répondre.	1,00
3. Aisance	- rester à l'intérieur du thème de la conversation, c'est-à-dire: <ul style="list-style-type: none">• se faire comprendre en utilisant les ressources de la situation de communication (par exemple: pauses pour chercher ses mots, demandes de précision à l'interlocuteur);• mobiliser ses connaissances langagières, ses capacités de paraphrase et de demande d'aide.	1,00

<p>4. Correction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - construire un exposé oral bref, mais organisé (présentation du sujet, organisation logico-temporelle des éléments du récit, organisation de la description qui ne doit pas être une simple énumération); - produire, dans la discussion, des énoncés corrects du point de vue de la syntaxe orale et adaptés à la situation de communication orale. <p><i>Attention! On n'attend pas du candidat qu'il réalise à l'oral de la langue écrite, mais qu'il sache s'adapter à la situation de communication.</i></p>	<p>0,50</p>
<p>5. Étendue du vocabulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre l'examineur; - utiliser les mots justes dans les divers éléments du lexique (noms, adjectifs, verbes, connecteurs ...) pour décrire une situation, un objet ou raconter un événement, etc. <p><i>Attention! L'examineur n'attend pas un discours fluide, mais il est sensible à l'effort que fait le candidat, fût-ce au prix d'hésitations, pour chercher les mots justes, pour maintenir la compréhension et la communication.</i></p>	<p>1,00</p>

2.3 Évaluation de l'épreuve orale

La **note finale de l'épreuve orale**, exprimée sur 10 points, est donnée par la somme des points obtenus dans la compréhension (cf. 2.1) et la production (cf. 2.2).

Pour être reçu à l'épreuve, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 6 points sur 10.

3. ÉVALUATION GLOBALE

La **note finale**, exprimée sur 10 points, est donnée par la moyenne des notes obtenues à l'épreuve écrite (cf. 1.3) et à l'épreuve orale (cf. 2.3).

CATÉGORIE C - positions C1 - C2

TYPOLOGIE DE L'ÉPREUVE

1. ÉPREUVE ÉCRITE (2 heures 30 minutes)

Elle se compose de deux phases: compréhension et production.

1.1 COMPRÉHENSION ÉCRITE (50 minutes)

1.1.1 Nature de l'épreuve

Compréhension de texte testée par des questions du type:

- vrai/faux;
- choix multiple (3 options);
- classement;
- texte à trous;
- appariement;
- complèment de tableau.

Attention! Le test prévoit au moins 3 catégories de questions indiquées ci-dessus.

1.1.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à comprendre un texte: compréhension globale et analytique.

1.1.3 Nature du support

Un texte d'un nombre de 550/600 mots, tiré de revues ou quotidiens, concernant des sujets de large diffusion, présentant un lexique riche et une structure textuelle et syntaxique complexes.

1.1.4 Nombre et nature des questions

Les questions sont au nombre de 12 et portent sur:

- l'identification des aspects généraux du texte;
- la reconnaissance d'informations précises présentes dans le texte et non reformulées dans les questions;
- le repérage d'informations précises présentes dans le texte et reformulées dans les questions;
- l'identification de la compatibilité logique avec le texte d'une affirmation, d'une hypothèse, d'une conclusion ou d'une idée non explicitement présentes dans le texte;
- la mise en relation d'informations contenues dans le texte.

Attention! Dans le test seront signalées:

- la nature de chaque groupe de questions;
- les questions qui prévoient plusieurs réponses.

1.1.5 Nombre des réponses

Les réponses sont au nombre de 25 et sont réparties sur les 12 questions prévues.

1.1.6 Conditions de déroulement de l'épreuve

Pendant l'épreuve le candidat ne peut pas consulter le dictionnaire.

1.1.7 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **compréhension écrite** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 80% des réponses exactes données.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Critères pour la compréhension écrite <i>(ils sont représentés par la nature des 12 questions, voir 1.1.4)</i>	Description
Nombre de réponses exactes données	Capacité du candidat à: <ul style="list-style-type: none">- saisir des aspects généraux du texte;- extraire des informations du texte;- identifier des idées du texte à travers des reformulations;- prendre en compte la logique du texte;- mettre en relation des informations contenues dans le texte.

Tableau de répartition des points

Réponses correctes	Pourcentage	Note positive	Note négative
0	0		0
1	4		0,15
2	8		0,30
3	12		0,45
4	16		0,60
5	20		0,75
6	24		0,90
7	28		1,05
8	32		1,20
9	36		1,35
10	40		1,50
11	44		1,65
12	48		1,80
13	52		1,95
14	56		2,10
15	60		2,25
16	64		2,40
17	68		2,55
18	72		2,70
19	76		2,85
20	80	3,00	
21	84	3,40	
22	88	3,80	
23	92	4,20	
24	96	4,60	
25	100	5,00	

1.2 PRODUCTION ÉCRITE (1 heure 40 minutes)

1.2.1 Nature de l'épreuve

Rédaction d'un texte descriptif, narratif ou expositif (avec l'expression du point de vue personnel), d'un nombre de mots compris entre 200/250, à partir d'un support donné.

1.2.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à:

- produire un texte pertinent par rapport au plan d'écriture proposé;
- organiser ses idées de façon logique et cohérente: continuité textuelle et correction syntaxique;
- maîtriser les principales marques morphosyntaxiques;
- utiliser correctement les différents éléments du lexique.

1.2.3 Nature du support

Le candidat doit rédiger un texte à partir:

- d'un document littéraire ou d'opinion, posant un problème
- ou d'une image ou d'une suite d'images
- ou d'un ou de plusieurs tableaux de données ou graphiques.

Il reçoit un plan d'écriture destiné à l'orienter dans sa rédaction.

1.2.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le candidat doit **impérativement** indiquer, toutes les deux lignes, le nombre de mots employés.
- Il peut utiliser un dictionnaire monolingue.

1.2.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **production écrite** est calculée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 60% des points prévus pour cette épreuve.

Attention! Deux pénalités peuvent être appliquées: l'une, de 0,5 points, pour le non-respect de la marge de tolérance prévue (cf. 1.2.1); l'autre, de 0,5 points, pour l'absence de l'indication du nombre de mots utilisés toutes les deux lignes (cf. 1.2.4).

Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la production écrite	Description	Répartition des points
	Capacité du candidat à:	
1. Pertinence	<ul style="list-style-type: none">- traiter le sujet proposé;- respecter le genre textuel fourni;- prendre appui sur le document proposé;- utiliser le plan d'écriture pour produire un texte organisé, clair et détaillé.	1,00
2. Cohérence textuelle	<ul style="list-style-type: none">- écrire un texte articulé, c'est-à-dire utiliser les formes langagières qui assurent la continuité du texte: pronoms personnels, adjectifs démonstratifs, connecteurs temporels, logico-syntaxiques, ...	1,50
3. Correction	<ul style="list-style-type: none">- utiliser des structures syntaxiques complexes, sans erreurs syntaxiques ni morphosyntaxiques pouvant entraîner des malentendus. <p><i>Attention! Le correcteur sanctionnera la présence d'erreurs syntaxiques régulières et systématiques et ne sanctionnera les erreurs morphosyntaxiques que si elles nuisent gravement à la compréhension.</i></p>	1,50
4. Étendue du vocabulaire	<ul style="list-style-type: none">- utiliser les mots justes dans les divers éléments du lexique (noms, adjectifs, verbes, adverbes);- présenter les idées, les développer sous plusieurs formes et,	1,00

le cas échéant, les illustrer par des exemples.

1.3 Évaluation de l'épreuve écrite

La **note finale de l'épreuve écrite**, exprimée sur 10 points, est donnée par la somme des points obtenus dans la compréhension (*cf.* **1.1**) et la production (*cf.* **1.2**).

Le candidat est admis à l'épreuve orale s'il obtient une note égale ou supérieure à 6 points.

2. ÉPREUVE ORALE (45 minutes)

Elle se compose de deux phases: compréhension et production.

2.1 COMPRÉHENSION ORALE (25 minutes)

2.1.1 Nature de l'épreuve

Compréhension de texte testée par des questions du type:

- vrai/faux;
- choix multiple (3 options);
- texte à trous;
- appariement.

Attention! Le test prévoit au moins 3 catégories de questions indiquées ci-dessus.

2.1.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à comprendre un texte: compréhension globale et analytique.

2.1.3 Nature du support

Un document, enregistré sur cassette ou sur support vidéo, de la durée de 2min - 2min30 environ (ou comportant entre 250/300 mots).

Ce document peut être:

- un dialogue;
- une interview;
- un débat;
- un sondage d'opinion;
- un récit/faits divers;
- un règlement;
- une autobiographie;
- un reportage;
- un essai/compte rendu;
-

Attention! La lecture du document par l'examineur doit être limitée aux situations de concours où les conditions techniques nécessaires à une bonne écoute ne peuvent pas être assurées (supports techniques inadéquats, problèmes acoustiques,...).

2.1.4 Nombre et nature des questions

Les questions, au nombre de 10, portent sur:

- l'identification des aspects généraux du texte;
- la reconnaissance d'informations précises contenues dans le texte, reformulées dans les questions et présentées dans un ordre différent de celui de leur apparition dans le document;
- la mise en relation d'informations contenues dans le texte.

Attention! Dans le test seront signalées:

- la nature de chaque groupe de questions;
- les questions qui prévoient plusieurs réponses.

2.1.5 Nombre des réponses

Les réponses sont au nombre de 20 et sont réparties sur les 10 questions prévues.

2.1.6 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le test est distribué aux candidats avant l'écoute.
- Ils disposent de 3 minutes environ pour en prendre connaissance.
- Nombre d'écoutes prévues: deux.
- Pendant l'écoute, les candidats peuvent prendre des notes sur une feuille qui leur est distribuée à cet effet.

Attention! - Cette feuille doit **impérativement** être remise, à la fin de l'épreuve, en même temps que le test, mais **séparément**.

- Pendant l'épreuve le candidat ne peut pas consulter le dictionnaire.

2.1.7 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **compréhension orale** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 75% des points prévus pour cette épreuve.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Critères pour la compréhension orale (ils sont représentés par la nature des 10 questions, voir 2.1.4)	Description
Nombre de réponses exactes données	Capacité du candidat à: <ul style="list-style-type: none">- saisir des aspects généraux du texte;- identifier des idées ou des informations du texte qui ont été reformulées sans suivre l'ordre du texte entendu;- mettre en relation des informations contenues dans le texte.

Tableau de répartition des points

Réponses correctes	Pourcentage	Note positive	Note négative
0	0		0
1	5		0,20
2	10		0,40
3	15		0,60
4	20		0,80
5	25		1,00
6	30		1,20
7	35		1,40
8	40		1,60
9	45		1,80
10	50		2,00
11	55		2,20
12	60		2,40
13	65		2,60
14	70		2,80
15	75	3,00	
16	80	3,40	
17	85	3,80	
18	90	4,20	
19	95	4,60	
20	100	5,00	

2.2 PRODUCTION ORALE (20 minutes)

2.2.1 Nature de l'épreuve

Exposé suivi d'un entretien sur un sujet d'actualité ou de grande diffusion choisi par le candidat parmi trois documents proposés par le jury.

2.2.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à:

- s'appuyer sur un document pour présenter et développer une ou plusieurs idées et un point de vue personnel;
- organiser son discours;
- participer de façon active à une conversation, utiliser les stratégies communicatives (capacité à revenir en arrière si nécessaire, à reformuler une idée, à se corriger et même à se faire aider, etc.);
- utiliser une syntaxe orale correcte et un lexique aussi précis que possible.

2.2.3 Nature du support

Des documents de 300/350 mots, de type informatif, expositif ou argumentatif.

2.2.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le candidat dispose de 10 minutes après le choix du document pour préparer son exposé.
- Il ne doit ni résumer ni commenter le document qui lui est proposé, mais s'appuyer sur lui pour produire un exposé personnel qui permette l'interaction avec l'examineur.
- L'exposé et l'entretien dureront de 6 à 10 minutes environ.
- Pendant son exposé le candidat ne sera interrompu par l'examineur ni pour des corrections sur la forme ni pour des jugements de valeur sur le contenu.

2.2.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **production orale** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 60% des points prévus pour cette épreuve.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la production orale	Description	Répartition des points
1. Pertinence	Capacité du candidat à: - s'appuyer sur le document proposé pour présenter un sujet complexe en respectant la forme de l'exposé (soit expositif soit argumentatif); - exprimer des points de vue particuliers pour parvenir à une conclusion personnelle.	1,00
2. Cohérence dans l'exposé	- s'exprimer sur des sujets complexes de façon structurée, en manifestant un contrôle des outils qui permettent l'organisation du discours; - produire un discours clair, fluide, en intégrant des sous-thèmes, en développant certains points et en parvenant à une conclusion appropriée; - exprimer sa conviction, son opinion, son accord ou désaccord.	1,00
3. Aisance	- s'exprimer spontanément, couramment et de façon différenciée; - faire marche arrière en cas de difficulté pour y remédier; - participer de façon active à une conversation d'une certaine longueur sur des sujets d'intérêt général.	1,00
4. Correction	- maintenir un bon degré de correction syntaxique en réussissant, si nécessaire, à corriger les erreurs.	1,00
5. Étendue du vocabulaire	- montrer que l'on est à même de reformuler des idées sous des formes linguistiques variées.	1,00

2.3 Évaluation de l'épreuve orale

La **note finale de l'épreuve orale**, exprimée sur 10 points, est donnée par la somme des points obtenus dans la compréhension (cf. 2.1) et la production (cf. 2.2).

Pour être reçu à l'épreuve, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 6 points sur 10.

3. ÉVALUATION GLOBALE

La **note finale**, exprimée sur 10 points, est donnée par la moyenne des notes obtenues à l'épreuve écrite (cf. 1.3) et à l'épreuve orale (cf. 2.3).

CATÉGORIE D et catégorie unique de direction

TYPOLOGIE DE L'ÉPREUVE

1. ÉPREUVE ÉCRITE (3 heures 30 minutes)

Elle se compose de deux phases: compréhension (résumé d'un texte) et production (développement argumenté d'une thèse).

1.1 *COMPRÉHENSION ÉCRITE*

1.1.1 Nature de l'épreuve

Résumé: réduction d'un texte au tiers de sa longueur.

1.1.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à:

- comprendre et analyser un texte;
- en restituer les idées directrices et les articulations logiques;
- reformuler ces idées en faisant varier le lexique et la syntaxe;
- utiliser une langue correctement articulée du point de vue logico-syntaxique et précise du point de vue lexical.

1.1.3 Nature du support

Le candidat doit rédiger un résumé à partir d'un texte de 600 à 650 mots, qui devra être réduit à 200/220 mots (correspondant à un tiers).

Le texte doit:

- appartenir au genre expositif et/ou argumentatif, tiré de revues, magazines, quotidiens, textes de vulgarisation, essais;
- présenter un lexique abstrait et une structure textuelle et syntaxique complexe;
- éviter d'introduire des questions trop fortement polémiques.

1.1.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le candidat doit **impérativement** indiquer, toutes les deux lignes, le nombre de mots employés.
- Il peut utiliser un dictionnaire monolingue.
- Le candidat peut travailler sur le document à résumer.
- Cette feuille (photocopie) doit **impérativement** être remise, à la fin de l'épreuve, en même temps que la production écrite, mais **séparément**.

1.1.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

Le **résumé (compréhension écrite)** est évalué sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 80% des points prévus pour cette épreuve.

Attention! Deux pénalités peuvent être appliquées: l'une, de 0,5 points, pour le non-respect de la marge de tolérance prévue (cf. 1.1.3); l'autre, de 0,5 points, pour l'absence de l'indication du nombre de mots utilisés toutes les deux lignes (cf. 1.1.4).

Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la compréhension écrite: résumé	Description	Répartition des points
Compréhension - reformulation	Capacité du candidat à: - repérer les idées principales contenues dans le texte;	2,00
	- reformuler les idées repérées au moyen de structures et d'un lexique différents de ceux qui sont utilisés dans le texte de départ;	1,50
	- organiser le discours de façon logique par une utilisation correcte des articulateurs logico-syntaxiques et des procédés de reprise (anaphoriques).	1,50

1.2 PRODUCTION ÉCRITE

1.2.1 Nature de l'épreuve

Rédaction d'un texte argumentatif de 250 à 300 mots.

1.2.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à:

- traiter l'énoncé-stimulus qui lui est donné;
- développer un point de vue de façon argumentée;
- présenter son raisonnement dans une forme textuelle cohérente et des formes logico-syntaxiques rigoureuses;
- utiliser des formes lexicales précises;
- écrire une langue correcte du point de vue morphosyntaxique.

1.2.3 Nature du support

Un énoncé tiré du texte à résumer, suivi d'une question.

1.2.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le candidat doit **impérativement** indiquer toutes les deux lignes le nombre de mots employés.
- Il peut utiliser un dictionnaire monolingue.

1.2.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

Le **texte argumentatif (production écrite)** est évalué sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 60% des points prévus pour cette épreuve.

Attention! Deux pénalités peuvent être appliquées: l'une, de 0,5 points, pour le non-respect de la marge de tolérance prévue (cf. 1.2.1); l'autre, de 0,5 points, pour l'absence de l'indication du nombre de mots utilisés toutes les deux lignes (cf. 1.2.4).

Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la production écrite: texte argumentatif	Description	Répartition des points
1. Pertinence	Capacité du candidat à: <ul style="list-style-type: none">- prendre appui sur l'énoncé-stimulus fourni;- produire un texte argumentatif en faisant ressortir les points pertinents les plus saillants et en présentant un point de vue.	1,00
2. Cohérence textuelle	<ul style="list-style-type: none">- utiliser un style approprié et efficace avec une structure logique qui aide le destinataire à remarquer les points fondamentaux de l'argumentation;- employer correctement les formes linguistiques qui assurent la cohésion du texte: articulateurs logico-syntaxiques et procédés de reprise.	1,50
3. Correction	<ul style="list-style-type: none">- utiliser des structures syntaxiques complexes, sans erreurs syntaxiques ni morphosyntaxiques pouvant entraîner des malentendus. <p><i>Attention! Le correcteur sera attentif à la présence d'erreurs régulières et systématiques.</i></p>	1,50
4. Étendue du vocabulaire	<ul style="list-style-type: none">- maîtriser un répertoire lexical riche pour varier les formulations et éviter des répétitions fréquentes;- développer des idées en les présentant sous plusieurs formes et en les illustrant par des exemples.	1,00

1.3 Évaluation de l'épreuve écrite

La **note finale de l'épreuve écrite**, exprimée sur 10 points, est donnée par la somme des points obtenus dans la compréhension (cf. 1.1) et la production (cf. 1.2).

Le candidat est admis à l'épreuve orale s'il obtient une note égale ou supérieure à 6 points.

2. ÉPREUVE ORALE (55 minutes)

Elle se compose de deux phases: compréhension et production.

2.1 COMPRÉHENSION ORALE (25 minutes)

2.1.1 Nature de l'épreuve

Compréhension de texte testée par des questions du type:

- vrai/faux;
- choix multiple (3 options);
- texte à trous;
- appariement;
- complètemnt de tableau.

Attention! Le test prévoit au moins 3 catégories de questions indiquées ci-dessus.

2.1.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à comprendre un texte: compréhension globale et analytique.

2.1.3 Nature du support

Un document, enregistré sur cassette ou sur support vidéo, de la durée de 2min – 2min30 environ (ou comportant entre 300/350 mots).

Ce document peut être:

- un dialogue;
- une interview;
- un débat;
- un sondage d'opinion;
- un récit/faits divers;
- un règlement;
- une autobiographie;
- un reportage;
- un essai/compte rendu;
-

Attention! La lecture du document par l'examineur doit être limitée aux situations de concours où les conditions techniques nécessaires à une bonne écoute ne peuvent pas être assurées (supports techniques inadéquats, problèmes acoustiques,...).

2.1.4 Nombre et nature des questions

Les questions, au nombre de 10, portent sur:

- l'identification des aspects généraux du texte;
- la reconnaissance d'informations précises contenues dans le texte, reformulées dans les questions et présentées dans un ordre différent de celui de leur apparition dans le document;
- la mise en relation d'informations contenues dans le texte.

Attention! Dans le test seront signalées:

- la nature de chaque groupe de questions;
- les questions qui prévoient plusieurs réponses.

2.1.5 Nombre des réponses

Les réponses sont au nombre de 20 et sont réparties sur les 10 questions prévues.

2.1.6 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le test est distribué aux candidats avant l'écoute.
- Ils disposent de 3 minutes environ pour en prendre connaissance.
- Nombre d'écoutes prévues: deux.
- Pendant l'écoute, les candidats peuvent prendre des notes sur une feuille qui leur est distribuée à cet effet.

Attention! - Cette feuille doit **impérativement** être remise, à la fin de l'épreuve, en même temps que le test, mais **séparément**.

- Pendant l'épreuve le candidat ne peut pas consulter le dictionnaire.

2.1.7 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **compréhension orale** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 80% des points prévus pour cette épreuve.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Critères pour la compréhension orale <i>(ils sont représentés par la nature des questions, voir 2.1.4)</i>	Description
Nombre de réponses exactes données	Capacité du candidat à: - saisir des aspects généraux du texte; - identifier des idées ou des informations du texte, qui ont été reformulées sans suivre l'ordre du texte entendu; - mettre en relation des informations contenues dans le texte.

Tableau de répartition des points

Réponses correctes	Pourcentage	Note positive	Note négative
0	0		0
1	5		0,19
2	10		0,38
3	15		0,56
4	20		0,75
5	25		0,94
6	30		1,13
7	35		1,31
8	40		1,50
9	45		1,69
10	50		1,88
11	55		2,06
12	60		2,25
13	65		2,44
14	70		2,63
15	75		2,81
16	80	3,00	
17	85	3,50	
18	90	4,00	
19	95	4,50	
20	100	5,00	

2.2 PRODUCTION ORALE (30 minutes)

2.2.1 Nature de l'épreuve

Exposé suivi d'un entretien sur un sujet d'actualité ou de grande diffusion choisi par le candidat parmi trois documents proposés par le jury.

2.2.2 Objectif de l'épreuve

Évaluer la capacité du candidat à:

- s'appuyer sur un document pour présenter et développer une ou plusieurs idées et un point de vue personnel;
- organiser son discours;
- présenter une argumentation orale bien structurée qui se soucie d'aider l'interlocuteur à identifier les points les plus significatifs;
- participer de façon active à une conversation, qui peut inclure des demandes de précision ou d'informations supplémentaires de la part de l'examineur;
- faire preuve d'une expression fluide, mais sans hésiter, en cas de nécessité, à se corriger, à reformuler une idée, à chercher une plus grande précision;
- défendre, justifier un point de vue;
- maintenir un haut degré de correction grammaticale et de précision lexicale, ainsi qu'une capacité souple de variation dans l'expression.

2.2.3 Nature du support

Des documents de 350/400 mots, de type informatif, expositif ou argumentatif.

2.2.4 Conditions de déroulement de l'épreuve

- Le candidat dispose de 15 minutes après le choix du document pour préparer son exposé.
- Il ne doit ni résumer ni commenter le document qui lui est proposé, mais s'appuyer sur lui pour produire un exposé personnel qui puisse faciliter l'interaction avec l'examineur. Il a toute liberté d'interpréter le document proposé, en fonction de sa propre personnalité et de sa propre culture.
- L'exposé et l'entretien dureront de 10 à 15 minutes environ.
- Pendant son exposé le candidat ne sera interrompu par l'examineur ni pour des corrections sur la forme ni pour des jugements de valeur sur le contenu.

2.2.5 Évaluation: critères et modalités de répartition des points

La **production orale** est évaluée sur 5 points. Le seuil de réussite correspond à 60% des points prévus pour cette épreuve.

Les critères et la répartition des points apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Critères pour la production orale	Description	Répartition des points
1. Pertinence	Capacité du candidat à : - s'appuyer sur le document proposé pour produire un discours élaboré avec une structure logique bien articulée; - exprimer et développer des points de vue particuliers pour parvenir à une conclusion personnelle.	1,00
2. Cohérence dans le dialogue	- s'exprimer sur des sujets complexes de façon bien structurée, en manifestant un contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours; - présenter une argumentation claire et limpide, dans un style approprié au contexte et avec une structure logique efficace qui aide le destinataire à saisir les points significatifs; - justifier et défendre une opinion en fournissant les explications, les arguments et les commentaires adéquats.	1,00
3. Aisance	- participer de façon nettement active à une conversation d'une certaine longueur sur des sujets d'intérêt général; - s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment chercher des mots; - faire marche arrière en cas de difficulté, pour y remédier avec assez d'habileté pour qu'elle passe presque inaperçue; - rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.	1,00
4. Correction	- maintenir constamment un haut degré de correction grammaticale dans une langue complexe, même lorsque l'attention est ailleurs (par ex. la planification ou l'observation des réactions des autres); les erreurs sont rares, difficiles à repérer et généralement auto-corrigées quand elles surviennent.	1,00
5. Étendue du vocabulaire	- montrer une grande souplesse dans la reformulation des idées sous des formes linguistiques différentes lui permettant de transmettre avec précision des nuances fines de sens afin d'insister, de discriminer ou de lever l'ambiguïté.	1,00

2.3 Évaluation de l'épreuve orale

La **note finale de l'épreuve orale**, exprimée sur 10 points, est donnée par la somme des points obtenus dans la compréhension (*cf. 2.1*) et la production (*cf. 2.2*).

Pour être reçu à l'épreuve, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 6 points sur 10.

3. ÉVALUATION GLOBALE

La **note finale**, exprimée sur 10 points, est donnée par la moyenne des notes obtenues à l'épreuve écrite (*cf. 1.3*) et à l'épreuve orale (*cf. 2.3*).

SUJETS D'EXAMEN

CATÉGORIE A / CATÉGORIE B – position B1	Sujets de la vie quotidienne et professionnelle
CATÉGORIE B – positions B2 – B3	Sujets de la vie quotidienne et professionnelle
CATÉGORIE C – positions C1 – C2	Sujets de la vie publique et professionnelle
CATÉGORIE D et catégorie unique de direction	Sujets de la vie publique et professionnelle

Les sujets de la vie quotidienne qui concernent:

La maison
La famille
Les animaux domestiques
Les situations de convivialité: fêtes de famille/soirées/visites
Les accidents
Le temps atmosphérique
Les loisirs
Les promenades (à pied, à bicyclette, en moto, en voiture...)
Les événements sportifs
Les vacances
Les habitudes alimentaires
Le bricolage/jardinage
La lecture
Les mass media (radio, télévision, presse)
La nature
Les magasins/supermarchés

Les sujets de la vie publique qui concernent:

L'enseignement, la culture
Les lieux publics (rues, places, parcs...)
Les lieux de cure (hôpitaux, cabinets/centres médicaux)
Les sports
L'art et les spectacles (cinéma, théâtre)
Le temps libre
La santé
Les associations et les organisations sociales
La société de consommation
Le commerce
L'alimentation et la gastronomie
La pollution
Les modèles /styles et de vie

Les sujets d'actualité et d'intérêt général

Les moyens de communication

Les moyens de transport

Sujets de la vie professionnelle qui concernent:

L'organisation politique

Les problèmes syndicaux

L'organisation du travail

L'administration publique

Les outils de travail

Les conditions de travail

Les conflits de travail

Les moyens de communication

TYPE D'ÉPREUVE – TABLEAU RÉCAPITULATIF

COMPRÉHENSION ET PRODUCTION ORALE

Catégorie et position	Type d'épreuve	Questions	Minimum requis	Temps
Catégorie A et catégorie B, position B1	Présentation Exposé Interaction	3 - 5	60%	10'

COMPRÉHENSION ÉCRITE

Catégorie et position	Type d'épreuve	Texte (Nbre de mots)	Questions	Réponses	Minimum requis	Temps
Catégorie B, positions B2 et B3	Test	350 - 400	12	20	70 %	35'
Catégorie C, positions C1 et C2	Test	550 - 600	12	25	80 %	50'

Catégorie et position	Type d'épreuve	Texte (Nbre de mots)	Nombre de mots	Minimum requis	Temps
Catégorie D et catégorie unique de direction	Résumé	600 - 650	200 - 220	80 %	*

* Compréhension écrite + production écrite (catégorie D et catégorie unique de direction) ◇ 3 h 30'

PRODUCTION ÉCRITE

Catégorie et position	Nbre de mots	Minimum requis	Temps
Catégorie B, positions B2 et B3	120 - 170	60 %	1 ^h
Catégorie C, positions C1 et C2	200 - 250	60 %	1 ^h 40'
Catégorie D et catégorie unique de direction	250 - 300	60 %	*

* Compréhension écrite + production écrite (catégorie D et catégorie unique de direction) ◇ 3 h 30'

COMPRÉHENSION ORALE

Catégorie et position	Texte (Nbre de mots)	Questions	Réponses	Minimum requis	Temps
Catégorie B, positions B2 et B3	200 - 250	10	20	70 %	20'
Catégorie C, positions C1 et C2	250 - 300	10	20	75 %	25'
Catégorie D et catégorie unique de direction	300 - 350	10	20	80 %	25'

PRODUCTION ORALE

Catégorie et position	Texte (Nbre de mots)	Minimum requis	Temps
Catégorie B, positions B2 et B3	Texte court et image ou séquence d'images	60 %	10'
Catégorie C, positions C1 et C2	300 - 350	60 %	20'

Catégorie D et catégorie unique de direction	350 - 400	60 %	30'
--	-----------	------	-----

**CAS OÙ LES CANDIDATS SONT DISPENSÉS DES ÉPREUVES ET
ÉPREUVES DIFFÉRENCIÉES EN FONCTION DU TYPE D'INVALIDITÉ**

CATÉGORIE A / CATÉGORIE B – position B1

TYPE D'INVALIDITÉ	ÉPREUVE ORALE
<p>DOMAINE PSYCHIQUE <i>Déficience mentale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • légère • moyenne • grave <p><i>Troubles psychiques divers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • moyens • graves 	<ul style="list-style-type: none"> • exposé et bref entretien • dispensés (3) • dispensés (3) <ul style="list-style-type: none"> • exposé et bref entretien • dispensés (3)
<p>APPAREIL AUDITIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • surdi-mutité • surdité bilatérale grave • surdité bilatérale légère 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés • épreuve différenciée (1) • temps supplémentaire
<p>APPAREIL PHONATOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • aphonie complète et dysphonie chronique grave d'origine diverse 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve différenciée (2)
<p>APPAREIL VISUEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • cécité binoculaire • cécité monoculaire avec une acuité visuelle à l'œil controlatéral dépassant 1/20 et inférieure à 3/50 • cécité monoculaire avec une acuité visuelle à l'œil controlatéral dépassant 3/50 et inférieure à 1/10 et réduction du champ visuel de 30° • cécité monoculaire avec une acuité visuelle à l'œil controlatéral inférieure à 1/20 • rétrécissement concentrique du champ visuel avec un champ résiduel de chaque œil inférieur à 10° 	<p>DISPENSÉS de l'épreuve de français</p>
<p>SYSTÈME NERVEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • aphasie légère • aphasie moyenne • aphasie grave 	<ul style="list-style-type: none"> • exposé et bref entretien • épreuve différenciée (1) • dispensés

- (1) Épreuve de production orale à partir de simples stimulations écrites ou de stimulations visuelles
- (2) Test de compréhension orale avec questionnaire écrit (vrai/faux, classement, choix multiple)
- (3) Il est suggéré de remplacer les épreuves du concours par un stage d'apprentissage, aux termes des dispositions du 2° alinéa de l'art. 12 du RR n° 6/1996

CAS OÙ LES CANDIDATS SONT DISPENSÉS DES ÉPREUVES ET ÉPREUVES DIFFÉRENCIÉES EN FONCTION DU TYPE D'INVALIDITÉ

CATÉGORIE B – positions B2 et B3 / CATÉGORIE C – positions C1 et C2 / CATÉGORIE D et catégorie unique de direction

TYPE D'INVALIDITÉ	COMPRÉHENSION ÉCRITE	PRODUCTION ÉCRITE	COMPRÉHENSION ORALE	PRODUCTION ORALE
DOMAINE PSYCHIQUE <i>Déficiência mentale</i> <ul style="list-style-type: none"> • légère • moyenne • grave <i>Troubles psychiques divers</i> <ul style="list-style-type: none"> • moyens • graves 	<ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • dispensés (3) • dispensés (3) <ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • dispensés (3) 	<ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • dispensés (3) • dispensés (3) <ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • dispensés (3) 	<ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (2) • dispensés (3) • dispensés (3) <ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (2) • dispensés (3) 	<ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • dispensés (3) • dispensés (3) <ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • dispensés (3)
APPAREIL AUDITIF <ul style="list-style-type: none"> • surdi-mutité • surdité bilatérale grave • surdité bilatérale légère 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés • épreuve normale • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés • épreuve normale • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés • dispensés • temps supplémentaire (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés • temps supplémentaire (1) • temps supplémentaire (1)
APPAREIL PHONATOIRE <ul style="list-style-type: none"> • aphonie complète et dysphonie chronique grave d'origines diverses 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés
APPAREIL VISUEL <ul style="list-style-type: none"> • cécité binoculaire • cécité monoculaire avec une acuité visuelle à l'œil controlatéral dépassant 1/20 et inférieure à 3/50 • cécité monoculaire avec une acuité visuelle à l'œil controlatéral dépassant 3/50 et inférieure à 1/10 et réduction du champ visuel de 30° • cécité monoculaire avec une acuité visuelle à l'œil controlatéral inférieure à 1/20 • rétrécissement concentrique du champ visuel avec un champ résiduel de chaque œil inférieur à 10° 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés 	<ul style="list-style-type: none"> • dispensés
SYSTÈME NERVEUX <ul style="list-style-type: none"> • aphasie légère • aphasie moyenne • aphasie grave 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale • épreuve normale • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale • épreuve normale • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale • épreuve normale • dispensés 	<ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • temps supplémentaire (1) • dispensés
APPAREIL LOCOMOTEUR <ul style="list-style-type: none"> • parésies à divers degrés, atrophie musculaire myélopathies, sclérose en plaques, ataxie. Lorsque lesdits troubles concernent les membres supérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • temps supplémentaire (1) • utilisation d'un ordinateur ou d'autres aides sur demande du candidat 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale 	<ul style="list-style-type: none"> • épreuve normale

(1) Le temps supplémentaire prévu peut dépasser de 10% la durée fixée pour l'épreuve en question

(2) Une écoute supplémentaire est prévue

(3) Il est suggéré de remplacer les épreuves du concours par un stage d'apprentissage, aux termes des dispositions du 2^e alinéa de l'art. 12 du RR n° 6/1996